Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des

sages-femmes

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 118 (2020)

Heft: 1-2

Vorwort: Éditorial

Autor: Baur, Nicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chère lectrice, cher lecteur

e l'inégalité à la violence dans les couples – Elles s'appelaient

Mélanie, Corinne, Aicha ou Emilie et elles sont mortes sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire. En France, on a décidé de les compter, de les nommer, de les rendre visibles, pour ne pas les laisser tomber dans l'oubli de la rubrique des faits divers. Jusqu'à la fin de l'année, on en aura comptabilisé au moins 140. En Suisse, en 2018, sur 27 homicides par un·e partenaire ou ex-partenaire, 24 ont concerné des femmes. Et chaque jour, des femmes (beaucoup plus rarement des hommes) sont violentées au sein de leurs foyers. Et nous ne connaissons que la pointe de l'iceberg que l'on estime à 10 % seulement des cas de violence qui ont cours dans nos maisons.

La Convention du Conseil de l'Europe qui entend lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est entrée en force en Suisse en avril 2018. Appelée Convention d'Istanbul, elle fait clairement le lien entre inégalités de genre et violences à l'égard des femmes. Elle intègre en outre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés qu'elle considère comme des déclinaisons à l'extrême de la domination masculine et du besoin de contrôle sur le corps, la sexualité et la vie des femmes. Et elle en appelle à l'éducation pour lutter contre ce mépris à l'égard de la moitié de l'humanité, contre son «objetisation», contre cette négation de la vie d'autrui et de son autonomie, qui peut conduire à la violence et parfois à la mort. Les milieux médicaux sont des partenaires essentiels pour détecter les risques qu'encourent les femmes dans leurs foyers. Ils sont souvent les premiers informés, les premiers capables d'interroger les patientes avant qu'un drame ne se produise. Et les sages-femmes sont aux premières loges pour jouer ce rôle puisque la violence s'accroît durant la période de grossesse. Une simple question posée avec bienveillance dans un environnement qui inspire la confiance peut parfois, on le sait par diverses sources, sauver des vies...

«Nous ne connaissons que la pointe de l'iceberg que l'on estime à 10% seulement des cas de violence qui ont cours dans nos maisons.»



Nicole Baur, cheffe de l'office de la politique familiale et à l'égalité du canton de Neuchâtel, présidente 2020 de la Conférence romande des déléguées à l'égalité.

Cordialement,

Bow

Nicole Baur